

Sondage Unsa

Interrogés par le syndicat Unsa, 62% des enseignants qui font la route entre Chartres et Dreux indiquent qu'ils prendraient les routes secondaires pour ne pas avoir à payer l'autoroute.

Un chiffre

100 km, environ, sont concernés par la future concession autoroutière, pour un montant estimé au-delà du milliard d'euros.

Sur Internet

Le site Internet www.154-12.centre.gouv.fr est toujours actif et permet au public de se tenir informé des différentes avancées du projet et des décisions prises.

TRANSPORT ■ La prochaine étape sera l'enquête d'utilité publique, prévue vers la fin de l'année 2016

Le voile levé sur le tracé de la future A 154

Le tracé privilégié de la future A 154, ainsi que ses entrées et sorties, ont été présentés aux élus et aux associations, hier, en préfecture, à Chartres, à l'issue d'une période de concertation.

François Feuilleux

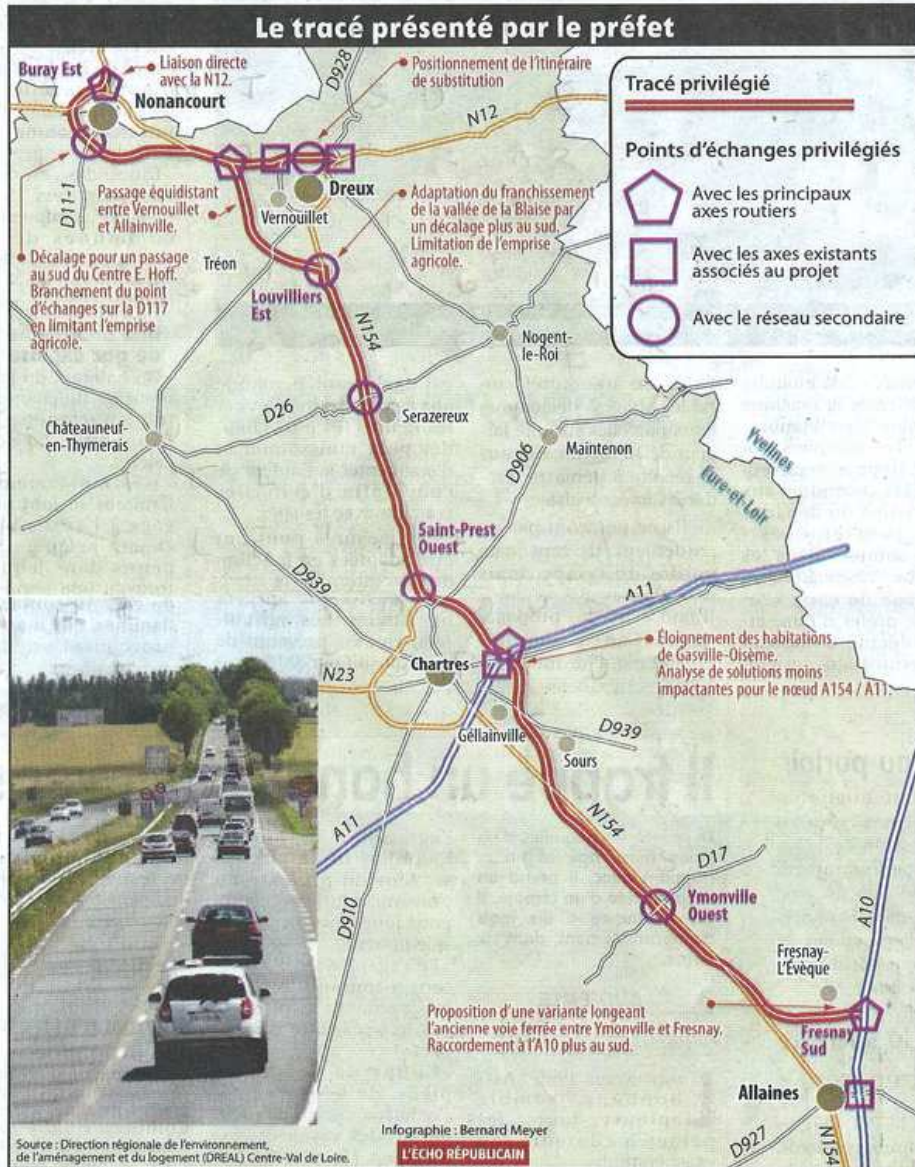
francois.feuilleux@centrefrance.com

Le préfet de la région Centre-Val de Loire, Michel Jau, a dévoilé le tracé de la future A 154. Il explique, avec davantage de précisions et quelques changements par rapport aux options de passages décidées fin 2012 par le préfet de région d'alors, là où devrait passer l'autoroute. Il marque aussi l'emplacement des futurs échangeurs autoroutiers.

Le départ, les services de l'État ont délimité des « options de passages » très vastes, précisant grosso modo dans quels secteurs la future autoroute allait être créée (ouest de Chartres, est de Dreux etc.). Là, c'est un tracé affiné qui a été présenté, ainsi que le positionnement des échangeurs autoroutiers. Michel Jau, le préfet de la région Centre-Val de Loire, l'explique :

« Aujourd'hui, on est dans la suite logique de l'amélioration du tracé en ayant regardé sur la base des propositions des uns et des autres et des travaux de la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Centre-Val de Loire, comment on pouvait améliorer sans cesse le projet, les points d'échanges, les traversées d'agglomérations, la prise en compte de la sécurité des usagers des riverains, de l'environnement. Tout cela a fait l'objet de discussions assez larges. »

2 Le tracé peut-il être modifié ? À la marge, car la concertation est officiellement terminée. C'est sur cette base que le préfet a présenté le tracé. Mais il reste des segments locaux à préciser. De plus, les contributions des élus locaux n'auraient pas encore toutes été prises en



Source : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Centre-Val de Loire.

Infographie : Bernard Meyer

L'ÉCHO RÉPUBLICAIN

« Les propositions des associations sont toujours intéressantes. Il faut prendre en compte tous les avis. Mais ce travail présenté ne répond pas à la question posée et ne rentre pas dans le cadre des nécessités qui sont faites sur ce projet. »

4 Le projet autoroutier peut-il être abandonné ? Oui et non. Non, car « la question de la mise en concession a déjà été tranchée », affirme Michel Jau. « Les élus sont favorables à la quasi-unanimité à la concession, car elle est indispensable pour réaliser cet aménagement. Soit c'est une concession, soit il n'y a pas d'aménagements. » Oui, car plusieurs recours en justice seront possibles.

4 L'autoroute sera-t-elle gratuite ou partiellement gratuite ? Non. Toutefois, la question de la tarification sera traitée lorsque le concessionnaire autoroutier sera désigné, ce qui n'est pas fait. « Il y aura à trouver ensemble la prise en compte des riverains et des usagers, pour définir les tarifs les plus adaptés et la prise en compte d'abonnements », précise le préfet.

5 Quelle est la prochaine étape ? La prochaine étape sera l'enquête d'utilité publique, fin 2016. Il s'agit d'une procédure qui permet au public d'exprimer son opinion sur le projet définitif. Le public a déjà été consulté sur le bien-fondé du principe de concession et sur les options de passages. À l'issue de cette procédure, un commissaire enquêteur rédige un rapport d'enquête, après avoir examiné toutes les observations et participations, consignées dans un registre d'enquête. Il doit ensuite formuler un avis.

compte, dans la délimitation de la fameuse bande des 300 mètres où le futur concessionnaire devra construire la route.

3 Le projet de MOB 28, qui présente un tracé alternatif à la concession autoroutière, peut-il voir le jour ou être pris en compte ? Oui, il peut être pris en compte sur certaines propositions. Non, il ne peut pas voir le jour, selon le préfet de région, qui insiste sur le fait qu'il n'y a qu'un seul tracé autoroutier :

Les opposants restent sur leur faim



MANIFESTATION. Environ une trentaine de manifestants se sont relayés, hier, autour de la préfecture, pendant que se tenait le comité de suivi de la RN 154. « Beaucoup de gens pensent qu'il ne faut pas d'une autoroute », réaffirme Germaine Fraudin, présidente de l'Avern, une association agréée de protection de l'environnement en Eure-et-Loir, basée à Vernouillet : « Nous allons continuer à travailler et à défendre les intérêts des usagers. »

« La question de la mise en concession a déjà été tranchée »

MICHEL JAU, Préfet de la région Centre-Val de Loire.